



Modalités de versement de l'aide aux associations

Merci d'accepter le PASS'SPORT CULTURE mis en place par le centre communal d'Action Social de la commune de Ponchon.

Le coupon d'activité en recto qui a été remis par la famille lors de son inscription doit être complété par vos soins (tampon de la structure et signature du responsable) accompagné de votre relevé d'identité bancaire.

Merci de vérifier que la famille a bien joint les pièces obligatoires (photocopie carte d'identité ou livret de famille, justificatif de domicile ou justificatif d'hébergement, certificat de scolarité pour les plus de 16 ans)

L'ensemble du dossier est à déposer en mairie de Ponchon au

81 rue de la Mairie Ponchon 60430, avant le 30 NOVEMBRE 2026.

L'association sera réglée par l'intermédiaire du Trésor Public et ce au maximum dans un délai de 6 semaines après réception et validation du dossier.

Si besoin de renseignements vous pouvez contacter la mairie

au 03 44 03 31 58

Merci pour votre participation